

NAISSANCE / PETITE ENFANCE — LA SANTÉ DES JEUNES ENFANTS

Accueil, informations, conseils, consultations, bilans de santé... Le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI), au sein de chaque Maison Départementale des Solidarités de Seine-et-Marne, accompagne les enfants (de la naissance à 6 ans) et leurs parents.

Le service de la Protection Maternelle et Infantile

Le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un lieu de prévention, de protection et de promotion de la santé de l'enfant, de la naissance à 6 ans. C'est aussi un espace où les familles peuvent rencontrer des professionnels de la santé et de la petite enfance, qui les écoutent, les soutiennent et accompagnent.

Les professionnels de la PMI assurent le suivi médical préventif de l'enfant, ses vaccinations et l'évaluation de son développement. Ils conseillent et répondent aux questions des parents sur les soins à donner à leur enfant.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs parents, les services de la PMI proposent :

- des permanences de puéricultrices : pesées, conseils, réponses à vos questions,
- des consultations de puéricultrice, dans leur locaux ou au domicile de l'enfant,
- des consultations médicales préventives : suivi du développement de l'enfant, dépistages, vaccinations,
- des actions collectives sur des thèmes variés : massage, portage, alimentation, éveil du jeune enfant...

Les professionnels de la PMI renseignent également les parents sur les structures d'accueil des jeunes enfants : crèches, assistantes maternelles, etc.



En Seine-et-Marne, 6 enfants sur 10 sont vus par un professionnel de PMI lors de leur 1^{ère} année.

Comment rencontrer un professionnel de la PMI ?

Les professionnels de la PMI ont des profils variés : médecins, infirmières, infirmières puéricultrices, sages-femmes, éducatrices de jeunes enfants, conseillères conjugales et familiales, etc. Les parents peuvent ainsi être informés et conseillés sur tous les domaines de la santé de leur enfant : l'allaitement, l'alimentation, le développement, les soins, les pleurs, le sommeil, les jeux, et tous les sujets qui questionnent ou préoccupent les jeunes parents.

Pour rencontrer un professionnel de la PMI, il vous faut contacter la Maison Départementale des Solidarités (MDS) la plus proche de votre domicile. Elle vous proposera un rendez-vous, en fonction de vos besoins, soit dans ses locaux, soit à votre domicile. L'équipe respecte les règles de la confidentialité et du secret médical et s'adapte aux besoins des familles.

CHIFFRES CLÉS 2015

7633

visites effectuées à domicile

2746

enfants vus lors des visites domicile

3680

demi-journées de permanences organisées

+ de 25000

enfants vus lors de ces permanences

Les bilans de santé en école maternelle

Des bilans de santé des jeunes enfants sont organisés par le Président du Département de Seine-et-Marne conformément au code de la santé publique. Ils s'adressent aux enfants scolarisés en moyenne section de maternelle.

Ils sont effectués au sein des écoles par les équipes des services de PMI durant le temps scolaire et se déroulent en deux temps :

- un bilan réalisé par une infirmière ou une infirmière puéricultrice pour tous les enfants,
- la proposition à la famille d'une visite médicale complémentaire, si des difficultés sont détectées.

Le bilan de santé en école maternelle comprend, entre autres, des dépistages visuel, auditif et langagier .

L'objectif est d'identifier le plus en amont possible d'éventuels déficits sensoriels chez l'enfant afin de les prendre en charge précocement pour faciliter son adaptation scolaire.



Le saviez-vous ? Plus de 16 000 enfants sont vus chaque année lors des bilans de santé en école maternelle.

Les lieux d'accueil enfant parent

Les Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP) sont inspirés des maisons vertes de Paris créées par Françoise Dolto. Ces lieux, placés sous la responsabilité de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), peuvent solliciter les services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans un double objectif :

- favoriser la parole comme mode d'expression privilégié entre les enfants et leurs parents,
- miser sur la vie en collectivité, la dimension participative des activités proposées et l'échange d'expérience entre parents et ainsi contribuer à l'éveil social de l'enfant.

Les services départementaux de la PMI peuvent aussi donner un avis sur les locaux et accompagner le projet **techniquement** (http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/771/offre_de_service/soutien_parents/livret_laep.pdf).

TÉLÉCHARGER



Le service de la protection maternelle et infantile (PMI) PDF - 1.41 Mo (/sites/default/files/media/downloads/2018-depliant-pmi.pdf)



Bilan de santé à l'école maternelle PDF - 265.95 Ko (/sites/default/files/media/downloads/dpmipe-22-depliant-bilan-de-sante-en-ecole-maternelle-web_0.pdf)



Créé le: 19/06/2020

- Mis à jour le : 30/07/2020

